



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### **Demande de dérogation mineure**

(Article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. a-19.1)

Lors de la séance du conseil du **mardi 19 février 2019 à 19 h 30**, ce dernier statuera sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2552, rue Joly (lot numéro 3 502 835 au cadastre du Québec).

La nature et les effets de la dérogation demandée sont de régulariser la marge avant de 7,4 mètres. Or, selon la grille de spécifications de la zone H\*-126 du règlement de zonage numéro 771, cette marge devrait être de 12 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre du conseil lors de la séance ci-dessus mentionnée. Cette dernière aura lieu à l'hôtel de ville, situé au 1960, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare.

Le Service de l'urbanisme, responsable de la gestion de ce dossier, peut être contacté pour tout renseignement additionnel par courriel à [mbaril@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:mbaril@ville.saint-lazare.qc.ca) ou par téléphone au 450 424-8000, poste 241.

Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LL.M., O.M.A.  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

Z:\0600 - UZ\0630 - Aménagement (local)\0630-400 - DM\39750 2552, rue Joly - régulariser marge avant\Avis public\2019-01-21\_AP.doc

Notre ☎ : 0630-400 (39 750)